

# Budget participatif : 2e édition

La ville lance la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Le principe : vous proposez des projets et vous décidez lequel sera réalisé !

Chaque Saint-Marcellinois dès 14 ans peut proposer des idées concrètes.

## Quels types de projets ?

- Être d'intérêt commun, respecter les valeurs républicaines et relever des compétences de la ville
- Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable
- Prendre en compte le développement durable
- Concerner un lieu public et accessible à tous sur le territoire communal
- Être cohérent et compatible avec les projets du territoire
- Concerner des dépenses d'investissement et ne pas entraîner de dépenses excessives de fonctionnement
- Le projet ne doit pas être déjà en cours d'exécution ou la ville ne doit pas avoir un projet programmé sur le site d'implantation ciblé

## Calendrier

- Jusqu'au 31 octobre 2023 : dépôt des projets.
- Novembre 2023 : étude de faisabilité des projets
- Décembre 2023 : présentation des projets

– Janvier 2024 : vote des projets

**Contact** : [democratie.participative@saint-marcellin.fr](mailto:democratie.participative@saint-marcellin.fr)